

Commune de FLERS 61100	Date 17.04.2023	Arrêté SG-23.183	Nature 1.1	Date de mise en ligne sur le site internet : 17 AVRIL 2023
REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC				

## ARRETE

<b>OBJET</b>	<b>CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE</b>
--------------	--

AR/PCD/JS/EA

Le Maire,

Vu l'article L 2122-21-6° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2125-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Flers n°2023-433 du 6 mars 2023 relative à la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la mairie,

Considérant qu'il appartient au Maire, Président du jury de concours de désigner les membres de la commission technique pour la reconstruction de la Mairie de Flers chargée de proposer une rapport d'analyse des candidatures et des offres au jury ;

Considérant que les membres désignés ci-dessous composent la commission technique,

### ARRETE

**Article 1** – Sont désignés, avec voix consultative, comme membres de la commission technique dans le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la Mairie :

- Madame Anne CHEVILLON en qualité d'architecte des bâtiments de France
- Monsieur Thomas JOUGUET en qualité d'inspecteur des sites à la DREAL Normandie
- Monsieur Yves GOASDOUE en qualité de Maire de la ville de Flers
- Madame Angela PRESSE en qualité de 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint déléguée à la culture
- Madame Dominique ARMAND en qualité de 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint déléguée à l'habitat et au patrimoine
- Madame Liliane BAZILLE en qualité de gérante innov'AMO - Ingénieure Généraliste – Mandataire du groupement d'Assistance à Maitrise d'ouvrage
- Madame Amélie CAILLERET, programmiste - chef de projet – Membre du groupement d'assistance à Maitrise d'ouvrage

- Monsieur Hervé DECLOMESNIL - Architecte du patrimoine - Membre du groupement d'assistance à Maitrise d'ouvrage
- Monsieur Jason MAILLARD - Ergonome conseil - Membre du groupement d'assistance à Maitrise d'ouvrage
- Monsieur Jérôme LAMACHE - ECOLOA : Economiste de la construction - Membre du groupement d'assistance à Maitrise d'ouvrage
- Madame Frédérique GAUTIER - MOSAIC : Paysagiste - Membre du groupement d'assistance à Maitrise d'ouvrage
- Monsieur Gwendall BALBOT en qualité de DGSA
- Monsieur Damien GARNAVAULT en qualité de directeur du patrimoine et des sports
- Madame Marjolaine DURAND en qualité de directrice adjointe au service du patrimoine et des sports
- Monsieur Thomas DUDOUIT en qualité de directeur de l'administration générale et des marchés publics
- Madame Aude RIVOLLET en qualité de directrice adjointe à l'administration générale et des marchés publics

**Article 2** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Maire de Flers. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à FLERS, le 17 avril 2023

Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230417-SG-23-183-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Publication : 17/04/2023